



Syndicat de la Médecine Générale

Communiqué de presse du 12 Aout 2021

**Refusons de demander le Pass sanitaire  
dans les structures de soin et d'accès aux droits**

*Non au Pass sanitaire obligatoire qui empêche l'accès aux soins,  
à la vie sociale, crée de nouvelles discriminations et augmente le fichage !*

Avec l'entrée en vigueur du Pass sanitaire ce lundi 09/08/21 (1), l'accès aux soins, à la vie culturelle et sociale est une nouvelle fois attaqué.

Dans le domaine de la santé, la loi prévoit que le Pass sanitaire soit exigé pour accéder, sauf en cas d'urgence, aux « services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ».

Cette mesure va éloigner encore plus des soins les personnes qui ont des facteurs de vulnérabilité (personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité ...), les exposant à l'aggravation de leurs maladies et à une surmortalité pourtant évitables. Elle va aussi entraîner plus de consultations dans les services d'urgences, allongeant l'attente des personnes et alourdissant la charge de travail de celles et ceux qui paient déjà un lourd tribut à la gestion de cette épidémie.

**Nous appelons toutes les structures de soin et d'accès aux droits, et tout particulièrement celles de soins primaires, à désobéir en n'exigeant aucun Pass sanitaire pour l'accueil de celles et ceux qui ont besoin de soins.**

**Nous sommes prêt·es à travailler en convergence avec les syndicats de soignant·es et les associations qui refusent cette limitation d'accès aux soins pour que nos voix, ensemble, portent davantage.**

**Nous rappelons que refuser le Pass sanitaire est nécessaire, mais n'est pas suffisant pour permettre l'accès aux soins.**

Rappelons que l'accès aux soins, premier acte du soin, est le produit d'attitudes et d'engagements individuels qui incombent aux acteur·ice.s de santé mais qu'il dépend aussi de décisions politiques : un réel accès aux soins nécessite aussi l'accessibilité financière (les dépassements d'honoraires doivent être interdits), l'accessibilité géographique (les services hospitaliers de proximité doivent être maintenus, voire développés), le respect du droit à la vie privée (la collecte numérique des données de santé à des fins de profit ou de surveillance doit cesser) ...

A l'heure où il est question de faire une 3ème dose de vaccination antiCOVID en Europe alors que les pays du sud ont toujours des difficultés d'accès aux vaccins et aux soins, nous rappelons que l'argument selon lequel "la vaccination de tous·tes va faire cesser l'épidémie" est faux : la vaccination diminue mais n'arrête pas complètement la transmission du virus et l'inégalité vaccinale mondiale est un facteur important d'émergence de variants (dont il est possible que l'un d'eux devienne résistant à la vaccination).

Nous rappelons que les politiques de la peur et de la contrainte ne sont pas des politiques de santé publique, ni des politiques sociales menées dans l'intérêt du plus grand nombre. Ce sont en réalité des politiques qui visent à permettre à un petit nombre de poursuivre leur travail de démantèlement de ce qui fait la solidarité collective, avec un contrôle social toujours plus grand majorant la violence sociale vis-à-vis des individu·es les plus vulnérables.

**Nous appelons toutes celles et ceux qui partagent nos analyses à les faire entendre dans les manifestations et à agir contre cette loi injuste qui bafoue notre éthique professionnelle.**

1) Voir la version du 7 août 2021 de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043909676/2021-08-07/>: après avis du Conseil constitutionnel. Celui-ci dans son avis du 5 août : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021824DC.htm> n'a censuré que deux dispositions : l'isolement obligatoire pour les personnes atteintes du Covid et la rupture des CDD et contrats temporaires pour les personnes travaillant dans les métiers où soit le Pass, soit la vaccination ont été rendus obligatoires (mais un licenciement reste possible à terme quelque soit le statut du salarié).

Pour le groupe d'animation du SMG :

Marie Kayser : 06 86 55 80 02

Martine Lalande : 06 03 36 66 17

SMG : 52 rue Gallieni, 92240 Malakoff – Tél/Fax : 01 46 57 85 85 - [syndmedgen@free.fr](mailto:syndmedgen@free.fr) - [www.smg-pratiques.info](http://www.smg-pratiques.info)